

Image not found or type unknown



Conge de presence parentale

Par **equité**, le **03/01/2011** à **01:00**

Bonjour,rnrn j'etais en conge presence parentale du 22 juin 2009 au 1er septembre 2010, on ne m'a pas accordermes congesrn annuels de 2009 et seulement 6 conges annuels pour 2010.que dois je faire pour obtenir faire?rnde plus ma prime de service du 2nd semestre 2010, m'a été annulé au motif que mes jours de cpp ont ete assimiles à des jours maladie ?rnrnrn merci d'avance pour votre aide